



A compléter par le secrétariat

N° de la question écrite : 2020/04

Date de dépôt : 23.11.2020

QUESTION ECRITE

Titre : Fermeture des structures d'accueil

Introduction :

À Valbirse, nous avons deux structures d'accueils soit l'EJC et la crèche, toutes deux afin de permettre aux deux parents de travailler de manière à pouvoir finir financièrement le mois ou parce que certaines familles n'ont pas d'autres solutions de garde. Cette année, les deux structures seront fermées le 24 décembre. Est-ce un jour férié ? Est-ce les entreprises donnent congé à un des parents ce jour-là ? Je ne crois pas !

Alors pourquoi ces fermetures ? Certes l'école obligatoire est en congé le 24 décembre mais l'EJC n'est-elle pas une structure d'accueil extra-scolaire dont le but est de permettre aux parents de travailler quand leurs enfants ne sont pas à l'école ?

Pour la crèche une séance avait été tenue en présence des parents, de la commune (Mme Braun-Monnerat et M. Lenweiter) et de la direction (Mme Steiner). Lors cette séance il avait été décidé de poser les congés en début d'année, ce que notre nouveau règlement stipule également. Alors est-ce normale d'annoncer en septembre la fermeture de la crèche le 24 décembre ?

Demande (le Conseil communal est prié de donner des renseignements sur) :

1. Est-ce que les choses vont rester comme ça ?
2. Pourquoi fermer des structures quand il n'y a pas de congés officiels ?
3. S'il y a peu de demande, pourquoi ne pas mettre un service minimum en place pour les familles qui n'ont pas d'autres possibilités de garde ?

Signataire(s) et parti(s) : Fabien Germiquet, Géraldine Doriot, Cédric Berberat, Liste Libre